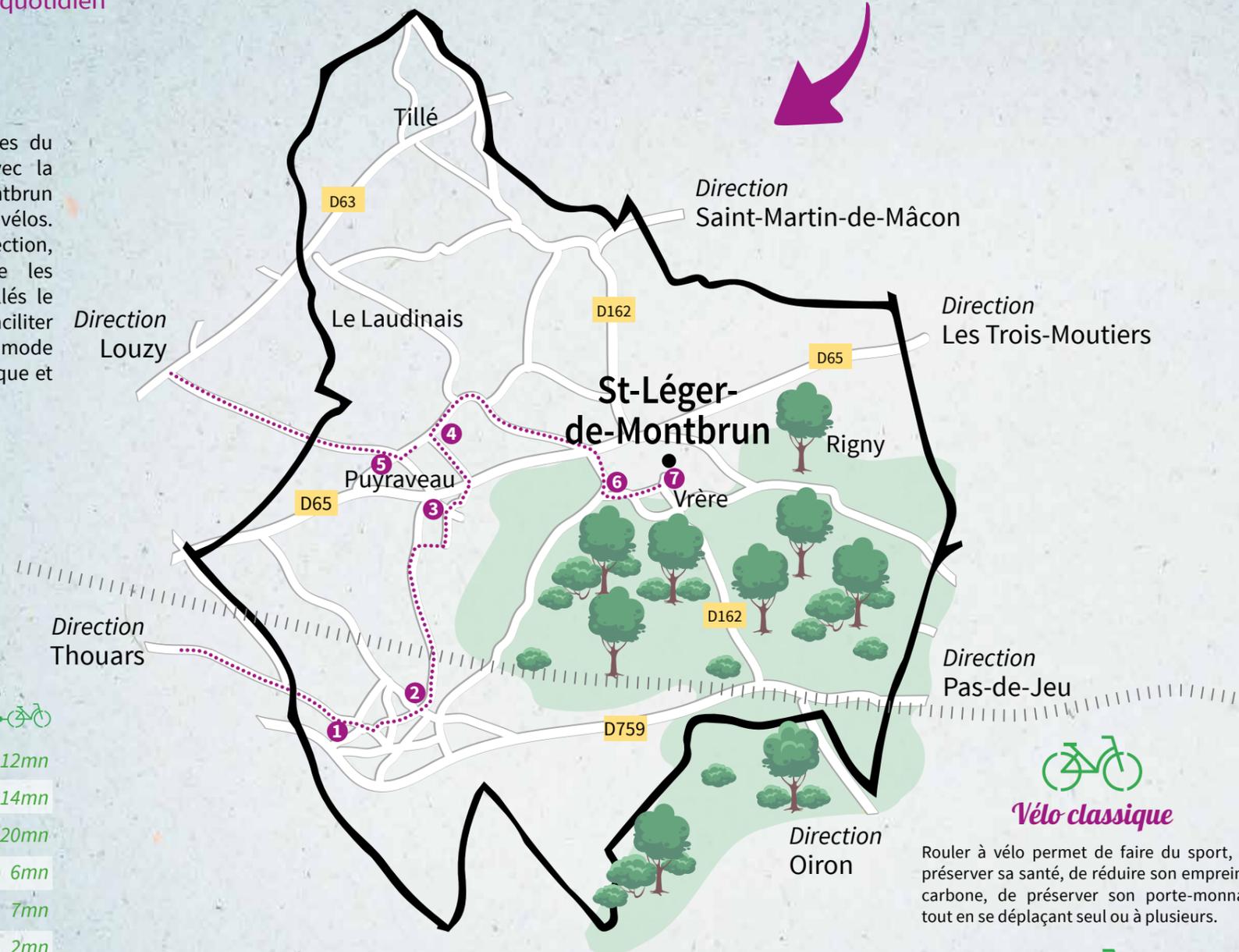


# à Vélos

Mes itinéraires cyclables du quotidien

La Communauté de Communes du Thouarsais en partenariat avec la Commune de St-Léger-de-Montbrun a mis en place un itinéraire bis vélos. Des panneaux indiquant la direction, la durée en minutes entre les principaux lieux ont été installés le long de ces parcours afin de faciliter vos déplacements. Le vélo est le mode de déplacement sain, économique et écologique.



## Temps de trajets

secteur  
Saint-Léger-de-Montbrun

1	Thouars Est	15mn	12mn
2	Thouars Est	18mn	14mn
3	Thouars via Orbé	27mn	20mn
4	Vrère	8mn	6mn
5	St-Léger-de-Montbrun	11mn	7mn
6	Vrère	2mn	2mn
7	Thouars	37mn	28mn



Vélo classique

Rouler à vélo permet de faire du sport, de préserver sa santé, de réduire son empreinte carbone, de préserver son porte-monnaie tout en se déplaçant seul ou à plusieurs.



Vélo à assistance électrique

Un vélo électrique homologué (dont l'assistance se coupe à 25 km/h) reste un vélo. Selon le code de la route, les usagers peuvent donc emprunter les pistes cyclables et n'ont pas l'obligation de porter un casque vélo, même s'il est plus prudent de s'en équiper.

Le Casque est obligatoire pour les conducteurs et passagers de moins de 12 ans, ainsi qu'un siège adapté pour les moins de 5 ans.



La Communauté de Communes du Thouarsais et ses partenaires vous proposent de louer des vélos ou vélos à assistance électrique avec T'Vélos. A vélo, respectez le code de la route, pensez à votre sécurité et à celle des autres.

